

Massacres et guerre biologique

Anne-Marie Lefranc

Le massacre de Song-My dévoilé à l'opinion publique américaine, le gouvernement des Etats-Unis n'a pas manqué de poursuivre les « responsables ». Comme s'il s'agissait d'un fait isolé, dû aux excès de quelques officiers sanguinaires. Comme si les officiers inculpés n'étaient pas les simples exécutants d'une politique systématiquement appliquée par toute l'armée américaine au Sud-Vietnam.

Song-My bat peut-être des records par le nombre des victimes. Mais les massacres de civils n'ont rien d'exceptionnel. Comme l'écrit à ses parents un soldat du corps expéditionnaire américain, le capitaine William Miller : « J'ai participé à de nombreuses opérations du type de My-Lai, où nombre d'innocents civils étaient tués... Je peux vous dire sans réserve que d'autres My-Lai auront encore lieu, tout aussi longtemps que notre gouvernement poursuivra l'action qu'il a poursuivie durant les vingt-cinq dernières années. »

Combien de Song-My ?

Le 15 mars dernier, dans une conférence de presse à Paris, M. Nguyen Trong Kha, représentant le Comité sud-vietnamien de dénonciation des crimes de guerre des U.S.A., a pu dresser une liste impressionnante de ces innocentes victimes. Par exemple, le 11 novembre 1969, les soldats américains et leurs partenaires sud-vietnamiens et sud-coréens, ont tué 240 personnes dans la commune de Binh Duong : les 170 habitants de la commune, plus 70 habitants de communes voisines, de passage à Binh Duong. Sur les 170 habitants de la commune, il y avait 93 enfants, 41 femmes et 25 personnes âgées de plus de 60 ans.

A coup de baïonnette dans le ventre, ou à coup de gaz prétendument inoffensifs, c'est un véritable génocide qui se poursuit au Vietnam. Lors du Colloque sur la Guerre

Chimique, qui s'est tenu le 21 février à la faculté des Sciences d'Orsay, le Dr Francis Kahn déclarait : « Partant de gaz anti-émeutes de danger modéré, les Américains, par l'usage massif qu'ils en font, par leur utilisation en espace clos et contre des civils non robustes, ont développé une arme chimique à potentialité létale, qui rentre absolument et sans aucun doute possible dans la définition des gaz de guerre tels que les interdit la Convention de Genève. »

Et le conseiller scientifique du Comité pour la dénonciation des crimes de guerre U.S., M. Vo Hoai Tuan en donnait maints exemples, dont celui-ci : « Au cours d'une opération de ratissage entreprise dans le district de Thang Binh, le 12 février 1969, les soldats américains ont rassemblé 10 personnes âgées de 64 à 77 ans et une femme enceinte du hameau de Phuong Thuan, commune de Binh Nam. Ils les ont poussés dans un abri souterrain et y ont jeté des grenades à gaz. Toutes ces personnes en sont mortes. »

Le président Nixon a bien pu déclarer, en novembre dernier, que les Etats-Unis renonçaient solennellement à pratiquer la « guerre biologique ». Les Américains savent aujourd'hui qu'ils font très exactement le contraire au Sud-Vietnam.

Comme la thalidomide

Le 29 octobre dernier, c'est le conseiller scientifique du président Nixon lui-même qui devait le reconnaître : testé sur des souris et des rats, le 2-4-5 T, le défoliant le plus utilisé au Vietnam, produit des malformations de l'embryon. Comme la thalidomide.

Or, depuis le début de leur utilisation en 1961, c'est 50.000 tonnes de défoliants qui ont été déversées sur les forêts et les cultures vietnamiennes. Théoriquement, pour réduire les risques d'embuscades et faciliter l'observation aérienne. En fait, pour affamer les populations. Et maintenant l'on

découvre de surcroît que les défoliants ont probablement provoqué la naissance de bébés vietnamiens anormaux.

Le F.N.L. le disait depuis deux ans. En juin dernier, c'est un quotidien de Saïgon, « Tin Sang », qui dénonçait à son tour le pourcentage inquiétant de grossesses anormales. Ce qui lui valut d'être suspendu par les autorités sud-vietnamiennes. Enfin, le 29 octobre dernier, c'est la Maison-Blanche elle-même qui devait reconnaître les dangers du 2-4-5 T.

Contrainte et forcée. Car, par suite d'une indiscrétion, la presse avait été informée quelques jours plus tôt des résultats d'une expérience menée en février 1969 dans un laboratoire du Maryland, pour le compte de l'Institut National du Cancer. Il en ressortait qu'aux plus faibles doses testées (4,6 milligrammes par kilo) sur plus de 200 souris et rats, le 2-4-5 T provoquait un tiers de malformations de l'embryon. Aux fortes doses — 46 milligrammes — il provoquait 100 % de malformations. Résultat d'autant plus alarmant que le rat résiste mieux que l'homme aux effets des produits chimiques sur l'embryon. Testée sur le rat, la thalidomide avait été jugée inoffensive.

Dès le mois de février 1969, donc, les autorités américaines — et en particulier le Département de la Défense — avaient été informées des dangers du 2-4-5 T. Et avaient fait le silence. H n'a été rompu que parce que des scientifiques et des journalistes américains ont « sorti » l'histoire.

Elle a fait d'autant plus de bruit aux Etats-Unis que le 2-4-5 T est également utilisé comme herbicide par les fermiers américains. Dans sa déclaration du 29 octobre, M. Du Budge s'est empressé d'expliquer que le 2-4-5 T était utilisé à de trop faibles concentrations pour être dangereux pour l'homme. Ce qui est peut-être vrai des concentrations pratiquées par les fermiers américains. Mais ce qui ne l'est plus au Vietnam, où les concentrations sont jusqu'à treize fois supérieures. Un biologiste américain a calculé qu'une vietnamienne qui boirait chaque

jour deux litres d'eau de citerne absorberait, compte tenu de la différence de poids, la dose qui provoque un tiers de malformations chez le rat.

Deux poids, deux mesures

D'ailleurs, en dépit des apaisements prodigués par M. Du Budge, les Etats-Unis ont interdit l'usage du 2-4-5 T chez eux. Mais pas au Vietnam ! « En diminuant le nombre des embuscades, il contribue à sauver des vies humaines », répond le Pentagone. Des vies américaines, sans doute. Mais les vies vietnamiennes, compromises par le 2-4-5 T, ne sont probablement pas « humaines » pour le Pentagone.

L'opinion publique mondiale alertée réclame qu'une Commission internationale d'enquête soit envoyée au Vietnam pour établir scientifiquement, comme ce fut fait pour la thalidomide, si le 2-4-5 T y a bien provoqué des naissances anormales. Mais, quels qu'en puissent être les résultats, le gouvernement américain commet un crime de guerre en continuant d'employer au Vietnam — et à quelles doses ! — un produit qu'il a cru nécessaire d'interdire sur son propre territoire.

Comme le déclarait M. Nguyen Trong Kha, lors de sa conférence de presse du 16 mars : « Non seulement la guerre d'agression poursuivie par les Etats-Unis au Sud-Vietnam occasionne des pertes en vies humaines et en biens au peuple américain, et porte atteinte au prestige des Etats-Unis, mais elle transforme de jeunes Américains en assassins. C'est pourquoi, non seulement le gouvernement américain a commis des crimes contre le peuple vietnamien, mais encore il a commis des crimes contre le peuple américain lui-même. »

Aujourd'hui, où la grande presse américaine a révélé, dans tous ses détails, l'affaire du 2-4-5 T, après le massacre de Song-My, le peuple américain ne peut plus ignorer les crimes qui se commettent en son nom. □